

ENGAGEMENT FINANCIER 2026 / 2027

A signer et à téléverser avant le VENDREDI 19 JUIN 2026.

Sans réception de ce document dûment complété et signé, l'inscription ne pourra pas être validée.

1. Bénéficiaire de la Formation

Madame / Monsieur :

Représentant(s) légal(aux) de l'apprenant :

s'engagent à acquitter la contribution des familles de l'établissement ainsi que toutes dépenses para et périscolaires (demi-pension, activités culturelles et sportives, assurance obligatoire...) dont leur enfant aura bénéficié.

Parents séparés ou divorcés :

En cas de facturation répartie entre les deux parents, merci d'indiquer ci-dessous la clé de répartition :

Dans ce cas, les deux parents doivent signer le présent engagement, et fournir un mandat de prélèvement distinct pour chacun.

2. Frais de scolarité

Libellé	Première Lycée OZANAM
Contributions des familles	1 428.00 €
Frais annexes (1) *	315.00€
Projet numérique *	250.00 €
Total Frais de scolarité	1 993.00 €

Option EPS / Spécialité EPPCS (Facultatives)	7.00 €
--	---------------

(1) *Sous réserve de changement de tarif de nos prestataires.*

* *En cas de départ anticipé, l'intégralité de cette somme reste due.*

3. Frais de restauration

Le régime choisi (externe, demi-pension 3, 4 ou 5 jours) est valable pour toute l'année scolaire.

Une modification est possible **jusqu'au VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026**, sur demande écrite à : comptabilite@ozanam.eu (indiquer nom, prénom, classe et régime souhaité).

Passé ce délai, afin d'optimiser la qualité de notre service restauration, aucun changement de régime ne sera accepté.

En cas de non-paiement malgré relance, l'établissement peut suspendre l'accès à la demi-pension, après information écrite aux responsables légaux. Cette mesure ne concerne pas la scolarité de l'élève.

En cas d'absence supérieure à 7 jours, les repas seront **remboursés à partir du 8^{ème} jour uniquement sur présentation d'un certificat médical** à la demande écrite des parents au service comptabilité.

L'annulation d'un repas via École Directe **n'a aucun impact** sur la facturation du forfait.

La facturation des demi-pensionnaires est établie **fin septembre** pour l'année scolaire complète.

⇒ **Choix du régime pour l'année 2026/2027**

Régime	Prix du repas	Prix annuel
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : forfait 5 jours / semaine	6.90 €	1 097.10 €
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : forfait 4 jours / semaine	7.00 €	917.00 €
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : forfait 3 jours / semaine	7.20 €	712.80 €
<input type="checkbox"/> Externe : plateau repas	7.50 €	

Pour les forfaits 3 jours ou 4 jours par semaine, merci de cocher les jours choisis :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

4. Modalités de règlement

Madame / Monsieur :

Représentant(s) légal(aux) de l'apprenant :

Conservent les mêmes modalités de règlement qu'en 2025/2026, et certifient que leurs coordonnées bancaires sont inchangées (Cf. fiche famille ci-jointe à contrôler).

Conservent les mêmes modalités de règlement qu'en 2025/2026, mais nous indiquent que leurs coordonnées bancaires sont à modifier.

Dans ce cas, merci de bien vouloir compléter le mandat de prélèvement ci-joint.

Désirent changer de mode de règlement pour 2026/2027 :

Prélèvement début de mois : le 15 octobre puis le 7 de chaque mois de novembre à juin inclus

Prélèvement fin de mois : le 30 de chaque mois, d'octobre à juin inclus.

Dans ces 2 cas, le mandat SEPA ci-dessous doit être complété et accompagné d'un RIB.

A :

Le :

